



TQ-12-001 – 25 octobre 2012

## **COMMUNICATION LORS D'UN RETRAIT OU RAPPEL PORTANT SUR D'ÉVENTUELLES CONTAMINATIONS DU MATÉRIEL ET DES PRODUITS UTILISÉS LORS D'UN PRÉLÈVEMENT D'ORGANES**

### **AUX DIRECTEURS DE PROGRAMME DE TRANSPLANTATION ET AU PERSONNEL RESPONSABLE DES SALLES D'OPÉRATION DES CENTRES PRÉLEVEURS/TRANSPLANTEURS,**

Bien que le choix des produits et matériel utilisés lors du prélèvement d'organes n'est pas de la responsabilité de Transplant Québec, nous voulons vous informer qu'il est primordial que Transplant Québec soit informé immédiatement lorsqu'un retrait ou un rappel cible un produit ou du matériel utilisé à des fins dans le cadre d'un processus de prélèvement de don d'organes.

Cette demande fait suite à l'analyse du processus de communication qui a eu lieu lors du rappel de la solution de préservation VIASPAN il y a cinq mois.

Transplant Québec a l'information complète concernant, entre autres, les lots de solution utilisées pour les organes prélevés chez le donneur, les organes et tissus prélevés, les centres et receveurs ciblés au Québec et à l'extérieur du Québec. Comme Transplant Québec détient les dossiers donneurs, une communication claire et rapide de ces événements augmente la sécurité des receveurs et peut même prévenir tout effet indésirable, chez ceux-ci.

Par ailleurs, soyez assurés que si Transplant Québec reçoit de l'information pouvant vous concerner, celle-ci vous sera communiquée, ainsi qu'aux parties concernées.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez nous contacter.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

Mariane Larivière, B.Sc., Inf  
Chef du service de la conformité et de la qualité